

STATUT DE L'ÉLU(E) LOCAL(E) - MIS À JOUR DE MARS 2026

Le guide « Statut de l'élu(e) local(e) de l'AMF intègre dans sa version de mars 2026, les nouvelles dispositions de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local.

Elle comprend également les évolutions entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Ce document élaboré par les services de l'AMF, diffusé sous forme de brochure à l'ensemble de ses adhérents, est, régulièrement remis à jour.

Il regroupe les dispositions applicables aux maires, adjoints, conseillers municipaux, conseillers départementaux et régionaux ainsi qu'aux présidents, vice-présidents et membres des organes délibérants des EPCI (syndicats de communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles).

Sur ce document consultable et téléchargeable, les nouveautés entre deux versions apparaissent en rouge.

Téléchargez le « [Statut de l'élu\(e\) local\(e\)](#) »